



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division  
des Personnels de  
l'Enseignement du Second degré**

DPES 3

Saint-Denis, le **18 JAN. 2022**

Affaire suivie par :  
Marc HILDEBRANDT  
Béatrice VELIA

Tél : 02 62 48 10 02  
Mél : [mouvement2d2022@ac-reunion.fr](mailto:mouvement2d2022@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS71003  
97743 ST DENIS CEDEX

La rectrice

à

Monsieur le président de l'université,  
Mesdames, Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré,  
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,  
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie, in-  
specteurs pédagogiques régionaux,  
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du second degré  
Mesdames, Messieurs IA - DASEN

**Objet : Candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement français en  
principauté d'Andorre– rentrée scolaire 2022**

Référence : note de service du 20-12-2021 – BO n°2 du 13 janvier 2022

La note référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les demandes des candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale à un poste dans dans les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre.

Je vous rappelle les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Les candidats déposeront leur candidature, accompagnée des pièces justificatives, sur l'application Amandor MEN, à l'adresse : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/AMANDOR-MEN>



**Calendrier des opérations de mobilité 2022-2023 :**

Date d'ouverture d'Amandor MEN **17 janvier 2022 12 h**

Date limite de saisie de la candidature sur Amandor MEN **28 janvier 2022**

Date limite de téléversement sur Amandor MEN des pièces justificatives + avis des autorités hiérarchiques **25 février 2022**

**(Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par les autorités hiérarchiques, les candidats devront la numériser et la joindre à leur candidature sur Amandor-MEN)**

L'attention des candidats et des services académiques est spécialement attirée sur le respect impératif du calendrier des opérations mentionné supra. Les demandes transmises hors délai, ou incomplètes ne pourront pas être prises en compte.

Vous trouverez toutes les informations utiles et complémentaires sur le site de la délégation à l'enseignement français en principauté d'Andorre <http://sef.xena.ad/SEF/index.htm>.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

**Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe**

**Maryvonne CLÉMENT**